

## Quatrième séance, vendredi 14 septembre 2007

Présidence de M. Jacques Morand, président

SOMMAIRE: Rapport N° 22 sur le postulat N° 294.05 Madeleine Genoud-Page/Guy-Noël Jelk (analyse sur les inondations provoquées par les crues de la Sarine. – Postulat N° 2010.07 Josef Fasel/Elian Collaud (flux d'argent des impôts et taxes pour véhicules et circulation routière, transports publics inclus, sur la base du développement durable); prise en considération. – Postulat N° 2016.07 René Kolly/Christian Ducotterd (politique cantonale en matière d'implantation de grandes surfaces et de centres commerciaux); prise en considération. – Projet de loi N° 15 sur l'impôt sur les successions et les donations; 2<sup>e</sup> lecture et vote final. – Motion N° 146.06 Charly Haenni (loi sur la promotion économique (LPEc); prise en considération. – Postulat N° 303.05 Nicolas Bürgisser/Jean-Pierre Dorand (création d'un tramway en site propre entre la gare de Fribourg et le sud de Marly); prise en considération. – Clôture de la session.

La séance est ouverte à 8 h 30.

Présence de 94 députés; absents: 16.

Sont absents avec justification: M<sup>mes</sup> et MM. Markus Bapst, Michel Buchmann, Daniel de Roche, Heinz Etter, Jean-Denis Geinoz, Jean-Noël Gendre, Monique Goumaz-Renz, Emmanuelle Kaelin Murith, Pascal Kuenlin, Pierre Mauron, Martine Remy, Benoît Rey, Olivier Suter, Emanuel Waeber, Werner Zürcher et Hubert Zurkinden.

M<sup>mes</sup> Isabelle Chassot, Anne-Claude Demierre et MM. Pascal Corminbœuf et Ervin Jutzet, conseillers d'Etat, sont excusés.

### Communications

**Le Président.** 1. Lors de sa séance du 13 septembre, le Bureau du Grand Conseil a procédé à la nomination de 3 commissions ad hoc:

- La première commission examinera le projet de loi modifiant la loi sur les prestations complémentaires à l'assurance-vieillesse, survivants et invalidité. Elle sera présidée par le député Michel Zadory.
- La deuxième commission examinera le projet de loi sur la formation professionnelle. Elle sera présidée par la députée Claudia Cotting.

- La troisième commission examinera le projet de décret relatif à l'octroi d'un crédit d'engagement en faveur des entreprises de transport public. Elle sera présidée par le député André Ackermann.

Le Bureau a également attribué:

- à la Commission de justice le projet de loi d'organisation du Tribunal cantonal
- à la Commission des routes et endiguement les 3 objets suivants:
  - a) le projet de décret relatif à l'octroi d'un crédit d'engagement additionnel pour la route de contournement de Bulle (H189),
  - b) le projet de loi modifiant la loi sur les routes (passages à niveau)
  - c) le projet de décret relatif au subventionnement des frais de suppression de passages à niveau ou d'amélioration de leur sécurité

2. Le Bureau a également désigné le député Olivier Suter pour siéger au sein du Conseil de la Coordination de la Conférence intercantonale de l'instruction publique de la Suisse romande et du Tessin (CIIP) à la suite de la démission de notre ancien collègue Jean-Pierre Galley.

3. Au sujet des élections des juges de paix, nous avons pris contact hier avec les deux juges élus dans les cercles de la Glâne et de la Veveyse. Un délai de réflexion jusqu'au lundi 24 septembre leur a été accordé. De ce fait, si une nouvelle élection devait être organisée, elle aura lieu lors de la session du mois d'octobre.

- Le Grand Conseil prend acte de ces communications.

**Rapport N° 22**  
**sur le postulat N° 294.05 Madeleine Genoud-Page/  
 Guy-Noël Jelk**  
**(analyse sur les inondations provoquées par les  
 crues de la Sarine)<sup>1</sup>**

*Discussion*

**Jelk Guy-Noël (PS/SP, FV).** Au nom de notre ancienne collègue M<sup>me</sup> Genoud-Page et moi-même, je remercie

<sup>1</sup> Texte du rapport pp. 1185ss.

le Conseil d'Etat pour son rapport concernant l'analyse des inondations provoquées par les crues de la Sarine. Ce rapport prend en compte trois événements d'importance majeure de ces dernières années. Sur ces faits, le laboratoire de construction hydraulique de l'EPFL relève, je cite: «qu'au vu des progrès récents dans le domaine de la prévision des précipitations, des informations pertinentes pourraient être mises à disposition du gestionnaire des barrages». D'où ma question: ces informations seront-elles vraiment transmises à qui de droit dans le futur?

A la suite de l'analyse des situations météorologiques assez différentes, qui ont prévalu lors des trois événements de 1999/2005/2006, le laboratoire de l'EPFL constate que des retenues de Montsalvens et de Rossens peuvent réduire significativement les débits de pointe de la Sarine et qu'un modèle de prévisions hydrologiques peut être utilisé pour permettre la gestion optimale des retenues lors des crues. Mes questions: ce modèle existe-t-il? Où sera-t-il conçu? Si oui, quand? Les auteurs de l'étude précisent encore, qu'un modèle hydraulique et je cite: «fournirait des prévisions de crues, cinquante à soixante heures à l'avance» et par conséquent, suffisamment tôt pour décider d'un vidage préventif.

Je relève encore que le 9 août 2007, une crue dont les débits étaient comparables à ceux d'avril 2006 a eu lieu. Donc trois crues d'importance en trois ans, j'espère que le Groupe E a, depuis sa parution, pris connaissance de ce rapport.

Ma collègue et moi pensons, comme l'estime d'ailleurs le Conseil d'Etat, que la gestion des crues de la Sarine doit être améliorée au vu des changements climatiques observés en ce début de millénaire.

Concernant les conclusions et les recommandations, je me pose les questions suivantes: quand est-ce que la convention sera signée? Les outils nécessaires seront-ils vraiment réalisés? Quand? De quel ordre seront-ils? Le canton de Berne et la Confédération ont-ils déjà été impliqués?

Au nom du groupe socialiste et de ma collègue M<sup>me</sup> Genoud-Page, nous prenons acte de ce rapport.

**Kolly René (PLR/FDP, SC).** Le groupe libéral-radical a parcouru ce rapport avec attention. C'est à la suite des importantes crues des années 1999/2005/2006, que ce rapport a été demandé, après l'acceptation par le Grand Conseil du postulat signé par M<sup>me</sup> Genoud-Page et M. Guy-Noël Jelk. Depuis la sortie de ce document, le 3 juillet 2007, les forces de la nature ont à nouveau sévi, provoquant des inondations et d'autres multiples dégâts naturels.

Relevons que les dégâts naturels de cet été 2007 ne sont pas directement liés à notre chère rivière la Sarine, mais plus tôt à ses affluents ou torrents, en amont nommés Gottéron, Gérine, etc.

En ce qui concerne la Sarine proprement dite, le rapport relève que seul le lac de la Gruyère dispose d'un volume supérieur à celui des crues de la Sarine, même lors des crues les plus exceptionnelles.

Selon un modèle de prévisions hydrologiques, le potentiel des retenues des barrages de Rossens et de Montsalvens pour le contrôle des crues est très important et peut réduire les débits de pointe dans la Sarine.

Donc l'essentiel de la gestion des crues réside dans la capacité de savoir anticiper pour décider d'une vidange préventive. Encore faut-il que le gestionnaire du barrage croie aux prévisions de M<sup>me</sup> Météo!

Dans les conclusions et recommandations, le Conseil d'Etat estime que la gestion des crues doit être améliorée, cette gestion doit faire l'objet d'une convention avec le Groupe E, en complément de la concession existante. D'où la question: où en est-on avec cette convention?

Est-ce que les recommandations évoquées dans le rapport pour améliorer cette gestion des crues ont permis de limiter les dégâts ou de les éviter lors des crues provoquées par les pluies torrentielles de cet été?

Par ces questions et pour qu'à l'avenir, les bords qui baignent la Sarine restent chers au cœur des Fribourgeois, le groupe libéral-radical prend acte de ce rapport.

**Bussard Christian (PDC/CVP, GR).** Tout en se remémorant les dégâts causés par les inondations provoquées par les crues de la Sarine en août 2005, le groupe démocrate-chrétien a étudié le présent rapport avec beaucoup d'intérêt.

Après une première lecture, pas très longue, puisque ce rapport ne fait que deux pages, considérations et conclusions incluses, nous restons quelque peu sur notre faim. Pour améliorer le menu, il convient en effet de se référer à l'étude réalisée par le laboratoire de construction hydraulique de l'Ecole polytechnique de Lausanne, afin de bien saisir la complexité de la problématique de gestion des crues des cours d'eau, en particulier celui de la Sarine, comme le demandait les députés Genoud-Page et Jelk.

Dans un premier temps, le Conseil d'Etat et son service des lacs et cours d'eau sont à féliciter pour la commande auprès de l'EPFL de cette étude très fouillée et très complète. Une étude qui devrait déboucher sur une meilleure gestion des bassins d'accumulation, que sont les barrages de Rossens et de Montsalvens, deux ouvrages indispensables à la bonne régulation des cours d'eau de la Sarine.

Pour la notice, il est bon de rappeler que l'EPFL a rendu un rapport similaire sur les crues du Rhône, un rapport baptisé «Minerve» et utilisé par nos voisins valaisans.

Si l'étude est très complète, le groupe démocrate-chrétien regrette toutefois que le principal intéressé dans cette histoire, n'ait pas été consulté à la base et encore moins pour rédiger des conclusions et recommandations.

Le Groupe E, qui a été mis en cause lors de ces événements d'août 2005 aurait pu apporter une note plus réaliste à ce rapport. La gestion des crues de la Sarine et autres cours d'eau par ailleurs, ne se résume pas à l'établissement d'un rapport du Conseil d'Etat, mais bien plus, dans la mise en place d'un catalogue de mesures à prendre par des praticiens qui vivent cela au fil des saisons et qui ont toujours eu comme souci premier la sécurité des gens et des biens.

Aussi, et de manière à se forger une opinion plus concrète, le groupe démocrate-chrétien adresse ses remarques et posent les questions suivantes au Conseil d'Etat:

pourquoi le Groupe E n'a-t-il pas été consulté lors de l'établissement de ce rapport? Le Conseil d'Etat, respectivement la section lacs et cours d'eau, considérerait-il le Groupe E comme un partenaire ou un prévenu dans cette affaire?

Personne ne nie les changements climatiques qui modifient la durée des précipitations, sans toutefois en diminuer les intensités. Le rapport de l'EPFL propose un modèle numérique de prévention des précipitations à 72 heures, de façon que les barrages puissent être vidangés et prêts à recevoir les crues annoncées. Cette façon de procéder va changer complètement le débit de restitution dans les rivières à l'aval des barrages. Une manière de procéder décriée par les milieux environnementaux et de la pêche qui souhaitent des variations très lentes.

Est-ce que ces services et ces milieux ont été consultés? L'Union fribourgeoise du tourisme propose d'innombrables balades, le long des cours d'eau de la Sarine. Or, les déversements préventifs vont se faire essentiellement par beau temps.

On sait bien qu'après la pluie vient le beau temps et inversement. Donc dans une période préférée par les promeneurs et autres pique-niqueurs des bords que baignent la Sarine, qui sont aussi chers au groupe démocrate-chrétien qu'au groupe libéral-radical, et ceux de la Jogne également, qui endossera une responsabilité en cas d'accident ou d'incident?

Au plan hydraulique, les variations fréquentes des niveaux d'eau dans les bassins d'accumulation entraînent de fait une détérioration des rives, voire des glissements de terrain. De plus, par un rythme de déversement accru, les organes de vidange qui n'ont pas été dimensionnés pour des événements prolongés vont subir des dommages importants.

Qui va prendre en charge les frais de réparation et de consolidation des ouvrages? Toujours sur le plan hydraulique, force est de constater, depuis de nombreuses années dans nos cours d'eau, un amoncellement incroyable d'alluvions morainiques, de troncs d'arbres ou d'arbres, etc.

Le Conseil d'Etat a-t-il enfin autorisé, sous contrôle bien sûr, des prélèvements systématiques après les crues des matériaux qui obstruent les cours d'eau? Allez voir la Singine en amont de Plasselb, la Sarine entre Enney et Neirivue!

Par ailleurs, le Conseil d'Etat est-il prêt à donner les moyens financiers supplémentaires par le biais des subventions cantonales pour entretenir la forêt?

Les forêts non entretenues plaisent au peintre animalier, je veux bien, mais elles ne remplissent pas leur fonction protectrice et de stabilisation des berges.

Enfin, une ultime question financière: après avoir chiffré l'impact économique, à la suite de l'imposition des mesures préventives, qui va devoir supporter le manque à gagner du Groupe E qui ne pourra pas turbiner correctement?

Qui? Le Groupe E qui devra s'approvisionner parce que la consommation en énergie ne va pas baisser ou l'Etat de Fribourg qui aura imposé des mesures?

Une conséquence me paraît inéluctable, le manque à gagner sera pris dans le porte-monnaie du contribuable qui consommera toujours de l'énergie, même en cas de crues importantes.

Avec ces remarques et questions, mais surtout avec le désir que tous les partenaires directement concernés soient impliqués dans cette délicate mission, qui débouchera sur un catalogue de mesures à prendre, viables pour toutes et tous, le groupe démocrate-chrétien prend acte de ce rapport.

**Brönnimann Charles (UDC/SVP, SC).** C'est avec satisfaction que le groupe de l'Union démocratique du centre a pris connaissance du rapport concernant les inondations et les crues de la Sarine.

Toutes les questions qui ont déjà été posées, notamment par mon collègue Bussard, je ne vais pas les poser, mais je rappellerai simplement qu'avec les conditions extrêmes de la météo vécues cet été, toutes les mesures mises en place ou qu'on va mettre en place, ne suffiront jamais pour lutter contre la force de la nature.

**Vonlanthen Rudolf (PLR/FDP, SE).** In seinem Bericht stellt der Staatsrat fest, dass die Verwaltung der Hochwasser in der Saane, bzw. in den Stauseen noch verbessert werden kann. Ich gebe dabei zu bedenken, dass nicht nur die Saane grosse Schäden anrichten kann, sondern dass auch andere Bäche und Flüsse, wie z.B. die Aergera, die Sense gewaltige Katastrophen verursachen können. Der Staatsrat muss alles unternehmen, um alle Menschen und Tiere vor Naturereignissen zu schützen. Sie dürfen sich hier nicht von ideologischen Überlegungen leiten lassen, sondern müssen praktische Lösungen suchen. Dabei wäre eine periodische, sanfte, kontrollierte Kiesentnahme in den gefährdeten Flüssen wohl sinnvoller als teure, unverhältnismässige, künstliche Schutzwände entlang der Bäche, welche zusätzlich die Natur verunstalten. Mit diesen Bemerkungen fordere ich den Staatsrat auf, alle Flüsse im Auge zu behalten, zu handeln, die notwendigen Vorkehrungen zu treffen, bevor es zu spät ist.

**Weber-Gobet Marie-Thérèse (ACG/MLB, SE).** Auch die Gruppe «Alliance centre gauche» hat das Postulat Genoud-Page/Jelk studiert. Mir ist ein Sprichwort in den Sinn gekommen. Es lautet: «Was lange währt, wird endlich gut.» Wird sich dieses Sprichwort auch einmal für die Überschwemmungen, die durch die Saane verursacht werden, bewahrheiten? Ich zweifle sehr daran.

Ich hatte dieses Postulat im Briefkasten. Ein paar Tage später: «Paff», wieder Überschwemmungen, wieder Probleme. Die Bevölkerung von Bösinggen und Laupen hatte mit Hochwasser zu kämpfen und musste grosse Schäden in Kauf nehmen.

Dieser Bericht gibt Antwort auf die Überschwemmungen des Jahres 2005. In der Zwischenzeit sind zwei Jahre vergangen. Es gibt Vorschläge, die auf dem Tisch liegen. Ich habe Kenntnis genommen von einer Zusammenkunft, die am 22. August dieses Jahres mit dem Oberamtmann des Sensebezirks, Vertretern der Groupe E, Vertretern der Gemeinden Bösinggen, Laupen, Mühleberg, Ferenbalm und Wileroltigen und dem Regierungstatthalter des Amtes Laupen stattgefunden hat. Auch an dieser Sitzung sind ganz konkrete Vorschläge auf den Tisch gelegt worden. Ich möchte

jetzt wissen, wann endlich die Taten folgen? Die Vorschläge sind da!

Und ich muss Ihnen noch etwas sagen: Es ist nicht so angenehm, wenn man als Freiburgerin, als Freiburger in den Medien der Nachbarn als Headline in einem Artikel lesen muss: «Haben die Freiburger ihr Wort nicht gehalten?» Haben die Freiburger ihr Wort nicht gehalten? Herr Staatsrat, wann folgen die Taten zu dieser Problematik? Können wir den Leuten in Bödingen, Laupen eine Perspektive, eine kurzfristige, mittelfristige Perspektive geben? Denn: Der Titel dieses Artikels über die Besprechung hiess: «Das nächste Unwetter kommt bestimmt».

**Chassot Claude (ACG/MLB, SC).** Syndic d'une commune qui porte le nom d'une rivière, je suis interpellé par ce rapport, qui devrait mettre plus en avant les mesures prises par le Conseil d'Etat en de telles circonstances.

Au niveau des responsabilités, il serait nécessaire de savoir qui fait quoi? Quand? Où? Comment? Et qui passe à la caisse? Une question d'ordre général qui traduit une inquiétude de plusieurs exécutifs communaux de ce canton.

Je prends acte de ce rapport qui me laisse, cependant, quelque peu perplexe.

**Johner-Etter Ueli (UDC/SVP, LA).** Die Saane als grösster Zufluss der Aare, wie erwähnt wurde, hat einen Einfluss auf den Hauptkanal, auf den Hagneck-Kanal und auch auf den Stand der drei Juraseen. Das heisst: auch auf den Wasserstand der Zihl und der Broye und somit auch auf die zwei Hauptentwässerungskanäle im Moos. Die Wasserwirtschaft ist also sehr komplex. Gerade nach den diesjährigen Überschwemmungen im Moos müsste überkantonale die Wasserbewirtschaftung zum Verhindern von Hochwassern in verschiedenen Gebieten angegangen werden.

**Godel Georges, Directeur de l'aménagement, de l'environnement et des constructions.** Présenter un rapport, accepté sur un postulat de mai 2006 et bien sûr conforme à la loi sur le Grand Conseil, vous me direz que c'est logique. Cette logique prend de l'importance cette année dans la mesure où nous avons malheureusement à nouveau vécu une année exceptionnelle au niveau météorologique comme cela a été dit par certains députés.

En effet, comme nous l'avons constaté les éléments se sont déchaînés à plus d'une reprise et ont occasionné des dégâts importants dans différentes régions de notre canton, mais aussi au-delà comme vient de le dire le député Johner.

Sans revenir sur les conséquences et les coûts de ces événements, permettez-moi tout d'abord, au nom du Conseil d'Etat, de remercier les nombreuses personnes, que ce soit la police, les pompiers, la protection civile, l'armée et bien sûr beaucoup de bénévoles qui se sont d'une part, mobilisés pour assumer la sécurité des habitants et, d'autre part, pour éviter des conséquences plus désastreuses encore.

Concernant ce postulat, j'ai écouté avec attention les remarques des intervenants. D'une manière générale,

il faut rappeler que l'étude qui vous est soumise n'est qu'une étude de faisabilité technique sur la base de l'analyse des trois événements passés. En fait, beaucoup de questions posées concernent la mise en place réelle d'un tel système de gestion des crues, ce qui nécessitera au plan cantonal, intercantonal et fédéral, encore bien des démarches.

C'est d'ailleurs, sur la proposition d'ouvrir ces négociations avec le Groupe E que conclut le rapport du Conseil d'Etat. Je pense que tout le monde s'accorde à dire qu'il y a un intérêt à améliorer la gestion des crues de la Sarine et dans les lacs artificiels et bien sûr aussi éviter des dégâts dans d'autres rivières comme cela a été relevé. Cet intérêt est d'autant plus marqué que les crues d'importance se rapprochent davantage. Les phénomènes deviennent de plus en plus violents et même si les quantités d'eau annuelles ne varient pas beaucoup, c'est surtout la durée des précipitations qui s'est fortement réduite pour la même quantité d'eau. Aujourd'hui, on observe des crues sur moins de 24 heures, alors que par le passé, ces dernières se déroulaient sur plusieurs jours. On constate avec évidence un changement du climat. Cet intérêt est bien sûr aussi marqué par les zones habitées et exposées à ces crues, notamment à Fribourg et à Bödingen. Cet intérêt est également marqué en aval du canton par les charges supplémentaires qu'elles amènent à l'Aar, notamment au canal d'Hagneck, puis au canal de Bienne, on connaît les conséquences. Evidemment dans l'analyse d'un modèle de prévention, plusieurs problèmes se posent, notamment dans le dimensionnement des organes de vidange et bien sûr les conséquences des abaissements préventifs et rapides. Quand je dis «conséquences» avec les glissements de terrain, il faut admettre que ces abaissements préventifs et rapides, s'ils engendrent des glissements, c'est déjà le cas aujourd'hui, ont pour but d'essayer de mieux réguler le débit. Les solutions à trouver doivent être discutées entre l'Etat et le Groupe E dans le cadre de la concession qui ne peut pas être modifiée unilatéralement. Donc, aux questions qui ont été posées par différents députés, je réponds clairement que les négociations sont en cours et que cela ne peut pas se faire unilatéralement, mais bien dans le cadre de négociations pour trouver une réponse satisfaisant tous les intérêts. Ordonner une vidange relève bien sûr de la responsabilité de l'Etat, mais les conséquences doivent être connues et réglées préalablement dans un avenant à la concession existante. A cet effet, des discussions doivent avoir lieu également avec le canton de Berne, puisqu'il y a un intérêt évident à une gestion efficace de ces crues. A ce propos, je vous signale que mes services ont déjà eu des contacts avec les organes d'autres cantons, en particulier le canton de Berne, pour trouver une solution commune. Ce n'est pas une politique que l'on peut faire uniquement avec le canton comme cela a été dit par le député Johner, il faut une coordination intercantonale ou supracantonale.

J'ai eu l'occasion de débattre de la problématique avec un responsable du Groupe E et je peux affirmer que les responsables travaillent avec professionnalisme. J'ai aussi constaté que leur souci est permanent, 24 heures sur 24, afin que tout se passe le mieux possible. Ils sont partie prenante au plan ORCAF, auquel ils collaborent activement.

L'amélioration de la situation, cela ressort du rapport et cela été évoqué par plusieurs députés, passe avant tout par une meilleure estimation des apports et par conséquent, une amélioration de la fiabilité des prévisions météorologiques. Un modèle numérique permettant de prévoir les quantités d'eau alimentant les différents bassins pour les 72 heures à venir est en phase d'implémentation. Sa précision reste néanmoins dépendante de la qualité des prévisions, des quantités de pluie. A cet effet, il s'agit d'un développement en cours chez Météo-Suisse et qui répond à une attente de très nombreux cantons, notamment Bâle, Argovie, encore Zürich ou Lucerne. Donc, la principale solution pour améliorer le système actuel, c'est de développer ce modèle pour arriver à une solution permettant d'éviter ce que l'on a vécu ces dernières années.

Je vais maintenant tenter de répondre aux différentes intervenants. Tout d'abord au député Christian Bussard qui est resté sur sa faim parce que ce rapport ne fait que deux pages, je lui signale qu'il peut consulter le rapport intégral, le demander aux services de la DAEC ou le voir sur Internet, car ce rapport intégral compte 48 pages. Comme vous le savez, j'ai été durant quelques années député et je connais la quantité de courrier qui vous est adressé, raison pour laquelle j'ai moi-même demandé à mes services de faire une synthèse, la plus succincte possible afin de ressortir les éléments essentiels dans un souci d'efficacité.

Parmi les questions précises posées, on demande pourquoi le Groupe E n'a-t-il pas été consulté lors de l'établissement du rapport ou la section des lacs et cours d'eau n'a-t-elle pas contacté le Groupe E? Je vous informe que le Groupe E a été traité comme un concessionnaire; il a été consulté pour fournir les données et les principes retenus pour l'étude, étude de faisabilité sur la base de trois événements. Il ne faut pas perdre de vue que si l'on avait mandaté le Groupe E pour faire ce rapport, eh bien j'estime qu'on aurait beaucoup perdu en matière de crédibilité face au canton de Berne. En effet, les conséquences de ces crues n'interviennent pas seulement dans le canton de Fribourg, mais principalement dans le canton de Berne. Et je pense que cela devait se faire de cette manière par un organe neutre, pour démontrer l'indépendance de l'Etat vis-à-vis d'un concessionnaire.

Ensuite, par rapport aux milieux environnementaux, notamment au niveau des conséquences et des frais, il faut être clair: cela ne va pas changer beaucoup, en tout cas pour ce que j'en connais. La gestion des crues ne changera rien au débit de restitution totale, puisque l'on va essayer de l'améliorer pour éviter les débits de pointe. Il pourrait y avoir parfois une augmentation des débits, mais cela sera moins fréquent et moins dommageable que le marnage et le turbinage de pointe qui se font actuellement et qui sont quotidiennement décriés par les milieux écologiques; d'une manière générale, cela devrait améliorer la situation.

Au niveau de la responsabilité, notamment pour ce qui a trait aux frais supplémentaires occasionnés pour les réparations en cas de problème, comme je l'ai dit, cela ne va pas changer beaucoup. Mais à ces questions précises, on ne peut pas répondre à ce stade de l'étude de faisabilité. Ces éléments doivent encore être identifiés et chiffrés, la situation juridique doit être éclaircie, no-

tamment avec les Offices fédéraux qui sont organes de contrôle en la matière.

Pour la question de l'extraction des graviers dans les rivières, eh bien c'est un problème difficile. Les prélèvements systématiques, il faut le dire, sont interdits par la loi sur l'exploitation commerciale et cela figure dans la loi sur l'aménagement des eaux du 26 novembre 1975, en son article 48 qui est contraignant.

A cet effet, permettez-moi de donner quelques éléments: l'exemple de la Sarine n'est pas bien choisi, car cela dépend où l'on se situe. Dans certains secteurs, nous devons investir par exemple pour protéger une berge à Villars-sous-Mont, environ 600 000 francs, parce que les berges se sont érodées et que le lit de la Sarine s'est enfoncé. Donc ce n'est pas un problème d'obstruction, mais bien d'enfoncement qui provoque l'érosion des berges avec toutes les conséquences que cela implique. Ensuite, pour l'extraction des graviers, c'est ma direction qui délivre les autorisations et je vous informe que, depuis 2000, elle en a autorisé 20. Or, depuis que je suis en fonction, je n'en ai pas délivrée. Il faut admettre que ces autorisations sont octroyées d'une manière générale pour permettre la réalisation de travaux subventionnés par les communes, les syndicats et parfois les privés. Mais ce qui excède certaines communes, ce sont les restrictions dans les zones alluviales d'importance nationale, et là il y a beaucoup de communes concernées, puisqu'il y a une restriction importante en ces endroits. Le canton n'a pas les mains libres et les autorisations ne sont données que pour des biens importants. C'est une problématique que je ne connais pas dans son ensemble. Mais peut-être serait-il judicieux de l'approfondir? De plus, je pense qu'il faut faire attention quand on en parle, parce que parfois le lit de la rivière est trop enfoncé et il faut le ramener à un niveau améliorant la situation pour éviter l'érosion.

Pour ce qui concerne les travaux à venir, question posée par plusieurs députés, je vous informe qu'avec M. le Conseiller d'Etat, directeur des institutions, de l'agriculture et des forêts, nous avons rencontré les représentants de l'Office fédéral de l'environnement pour leur faire part de nos préoccupations quant au montant budgété au niveau de la Confédération pour le cours normal des choses, montant qui n'est déjà pas suffisant. Et nous avons aussi, il y a deux jours, rencontré nos parlementaires fédéraux pour leur expliquer ce problème et pour revendiquer des montants supplémentaires de l'ordre de 100 millions de francs, afin de compenser, ou tout au moins réaliser les travaux nécessaires pour éviter à nouveau des catastrophes dues aux éléments que vous connaissez.

Voilà ce que je pouvais répondre à toutes les questions posées en vous précisant que ce rapport n'est qu'un élément. Le travail doit se poursuivre pour essayer de régler au mieux ces débits, en fonction des éléments que l'on connaît, mais surtout en fonction des études ou des prévisions en développement au niveau de Météo-Suisse.

Avec ces considérations et en fonction des réponses données, je vous demande de prendre acte de ce rapport.

– Le Grand Conseil prend acte de ce rapport.